

RAPPORT N°2

MODIFICATION DES STATUTS

Conformément aux priorités définies dans le cadre du projet de territoire nécessitant pour sa mise en œuvre une modification des statuts.

Vu la proposition de modification des statuts portant sur les points suivants :

- Enfance Jeunesse

Introduction des compétences suivantes :

- 2.7. *Création et gestion des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)*
- 2.8. *Création et gestion de micro-crèches »*

- Santé

Compléter le point 11.4 par « **Mailler le territoire avec une offre de soins organisée en réseau autour d'un pôle central de santé** »

- Création d'un objet lié à l'abattoir

Introduction d'une 12^{ème} compétence facultative :

« **12. ABATTOIR ET ATELIERS DE DECOUPE** »

- 12.1 *Mise en place, aménagement et gestion d'un service public « abattoir » et d'ateliers de découpe (compétence exercée à compter du 1^{er} janvier 2021)*
- 12.2 *Participation à des structures publiques (SEM, SPL ou Syndicat mixte) pour la gestion de toute ou partie d'équipements d'abattoir et d'ateliers de découpe »*

Vu la présentation de la proposition de modification des statuts réalisée en séance plénière le 29 octobre 2019.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil à l'unanimité, **approuve les statuts tel que présenté en annexe.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Claude DAURAT